



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E174886

VALABLE JUSQU'AU 20/05/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/03/2018

Forme juridique : ART

Capital : 0

Raison sociale : ANTHONY CASTIER

Sigle : ANTHONY CASTIER

7 CHAUSSEE BRUNEHAUT  
62129 THEROUANNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Téléphone : 06 65 13 66 77

Fax :

Portable : 06 65 13 66 77

Siret : 838 010 221 00011

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 00 61679-

Site Internet :

E-mail : anthony.castier@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 162016492 R 001

Responsabilité légale :

CASTIER ANTHONY ARTISAN / CASTIER ANTHONY ARTISAN

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 162016492 R 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                              | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 8621 | Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®" | 24/02/2021           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur                       | 24/02/2021         |
| o Fenêtres de toit   | 01/01/2021         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des murs par l'extérieur                                     | 01/01/2021         |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur       | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE  
272, BOULEVARD GEORGES  
CLEMENCEAU  
B.P. 16013  
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.